Municipalité CH-2336 Les Bois/Suisse Tél. +41 (0)32 961 12 37

Fax +41 (0)32 961 18 68 E-mail : info@lesbois.ch www.lesbois.ch

Arrêté no 100 du Conseil général

Séance no 41 du 7 décembre 2009

Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 38 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté:

- 1. La demande de naturalisation, présentée par M. Gillet Romain est approuvée.
- 2. La finance d'admission est limitée au remboursement des frais administratifs et est fixée à Fr. 150.-.
- 3. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 10 décembre 2009 (art. 9 RO).
- 4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 10 décembre 2009

Conseil général Les Bois

Le président : Le secrétaire :

Y. Chappatte C. Gagnebin